Envoyé en préfecture le 14/04/2026
Reçu en préfecture le 14/04/2026
Publié le
ID : 022-212203525-20260402-DCM2026040208-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE – DÉPARTEMENT DES CÔTES D'ARMOR

COMMUNE DE TREFUMEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 02 avril 2026

Date de convocation
Le 27.03.2026

Nombre de conseillers
en exercice : 11
Présents : 10
Votants : 10

L'an deux mil vingt-six, le 02 avril à 18h30 le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Mme Françoise HEDE, Maire.

Présents : F. HEDE ; H. AGAESSE ; M-L. SAUDRAIS ; N. GALLAIS ; P. COMMEUREUC ; J-M DAVY ; A. LAVIEILLE ; E. LE HOANEN ; A. TEILLET ; F. THOMAS.
Absent excusé : E. POIGNANT.
Secrétaire de séance : N. GALLAIS.

DCM-2026-04-02/08 : Devenir du bois du laurier palme

Par délibération du 5 mars 2026, le conseil municipal a acté l'abattage du laurier-palme situé devant la mairie. Le maire rappelle que cet arbre, qui commençait à se fissurer, représentait un danger. Son abattage, intervenu mardi dernier, a révélé un état de décomposition au cœur du tronc ainsi que la présence de cavités.

Les branches de petit diamètre ont été broyées, tandis que le bois restant a été évacué et stocké par le service technique de la commune.

Le maire invite désormais l'assemblée à se prononcer sur l'affectation du bois, notamment entre sa vente et sa réutilisation par la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, vu le faible volume et la mauvaise qualité du bois que cela représente, **DECIDE** de ne pas le vendre et de s'en débarrasser.

Pour copie conforme. Certifié exécutoire compte tenu de la publication en mairie et de la transmission au représentant de l'Etat le 14 AVR. 2026

Le Maire,
Françoise HEDE

MAIRIE DE TREFUMEL (Côtes d'Armor)

Le secrétaire de séance
Nicolas GALLAIS

MAIRIE DE TREFUMEL (Côtes d'Armor)